



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

pompes funèbres

Question écrite n° 1159

Texte de la question

M. Jean-Pierre Giran attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur les contrats obsèques. En effet, ces contrats sont nombreux, souvent compliqués et parfois même opaques. Le principal problème soulevé tient à la faible revalorisation du capital placé si bien, qu'au décès du souscripteur, la somme disponible ne suffit pas à financer les prestations funéraires prévues dans le contrat. C'est pourquoi il lui demande les mesures qu'elle entend prendre pour mieux encadrer ces produits d'assurance.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Giran](#)

Circonscription : Var (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1159

Rubrique : Mort

Ministère interrogé : Économie et finances

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 juillet 2012](#), page 4379

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)